

Quant à l'assistance des catholiques aux cérémonies du culte hétérodoxe, elle est absolument interdite. Cette interdiction a été formellement confirmée par un nouveau décret de la S. C. de l'Inquisition en date du 14 juin 1890.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que le fait de contracter mariage devant un ministre hérétique, est une faute beaucoup plus grave que celle d'assister aux cérémonies du culte hétérodoxe.»

### A propos d'émigration

#### De la *Minerve* :

Nous avons, de l'autre côté de la frontière, des centaines de mille Canadiens qui forment un puissant foyer d'attraction. Il partira toujours un certain nombre de nos compatriotes qui iront rejoindre là-bas des parents ou des amis, les uns parce qu'une situation leur aura été trouvée, d'autres par simple esprit d'aventure, d'autres encore parce que leur insuccès ici les empêche de continuer leur train de vie et qu'ils éprouvent moins de fausse honte à l'étranger qu'ici quand il leur faut se livrer au travail manuel. Et mille raisons, les unes bonnes, les autres mauvaises, continueront à fournir des éléments à l'émigration.

#### Du *Courrier du Canada* :

À notre tour, nous ne craignons point de dire, et il est temps de l'affirmer, qu'un grand nombre s'expatrient parce qu'ils le veulent bien. Règle générale, on vit aussi à son aise ici qu'aux États-Unis. Si l'on fait tant d'argent là-bas, si tout est à souhait, comment se fait-il donc que l'on ne puisse subir une crise de six mois sans revenir au foyer paternel.

La Province de Québec, ajoutons-nous, peut faire vivre, dans une honnête aisance, tous ceux de ses enfants qui veulent travailler et économiser.

Il est également certain que la plupart des émigrés, après quinze ou vingt ans d'absence, retrouvent les parents restés au pays natal, dans une position meilleure que la leur.

D'ailleurs, si la fortune sourit là-bas à tout le monde, il est étonnant qu'un aussi grand nombre de compatriotes nous soient revenus, pendant la crise actuelle, pauvres comme du sel.

Ceux qui sont restés au pays, ne l'ont jamais regretté. Les compatriotes émigrés peuvent difficilement en dire autant.

### Franc-Maçonnerie

Les documents du convent maçonnique tenu cette année 1894, contiennent la nécrologie du franc-maçon qui a fondé à Lourdes une loge maçonnique et annoncent en même temps la disparition de la loge elle-même, attendu que depuis sa fondation, elle n'a pas pu recruter un seul adhérent dans le pays de Lourdes.

Il est bien permis de croire que les fils de la veuve doivent à la sainte Vierge d'avoir fait ce pas.